



MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

MARS 2021



Ce manuel et ses annexes fournissent des informations essentielles aux athlètes, entraîneurs et membres des équipes de soutien de l'équipe nationale (ÉN) de Gymnastique Canada (GYMCAN) dans les quatre disciplines olympiques (artistique masculine, artistique féminine, trampoline et gymnastique rythmique).

Il est de votre devoir de lire, comprendre et respecter les instructions contenues dans ce document. Si vous n'êtes pas sûr d'une information quelconque, vous devez obtenir des éclaircissements auprès de la personne du personnel technique de GYM CAN responsable de votre discipline. Si vous n'êtes toujours pas sûr, veuillez envoyer votre demande à info@gymcan.org.

Ce manuel fournit des informations clés sur GYM CAN, les services fournis par GYM CAN, les responsabilités de l'athlète, et sur les avantages supplémentaires disponibles pour les athlètes qui ont été nommés sur l'équipe nationale. Il est important que vous et votre entraîneur lisiez et compreniez tout le matériel.

Tous les efforts ont été faits pour s'assurer que les informations contenues dans le manuel sont les plus récentes. Le manuel sera mis à jour de temps en temps et des versions révisées seront fournies aux athlètes de l'équipe nationale. Afin de vous assurer que vous continuez à recevoir toutes les communications du bureau GYM CAN, vous êtes responsable de nous tenir au courant de tout changement de votre adresse postale, de votre adresse électronique ou de vos numéros de téléphone.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions supplémentaires concernant ce manuel, nous vous encourageons à les adresser par écrit au personnel du GYM CAN dans votre discipline.

Gymnastique Canada

Adresse : 1900 City Park Drive - Suite 120

Ottawa, Ontario, K1J 1A3

Numéro de téléphone : 1 (613) 748-5637

Numéro de fax : (613) 748-5691

Courriel : info@gymcan.org

Site Internet : www.gymcan.org

Publication : mars 2021



TABLE DES MATIÈRES

[https://gymcan-my.sharepoint.com/personal/vdesjardins_gymcan_org/Documents/GymCan
General/Templates/2021 NT Handbook FR.docx](https://gymcan-my.sharepoint.com/personal/vdesjardins_gymcan_org/Documents/GymCan%20General/Templates/2021%20NT%20Handbook%20FR.docx) - _Toc66354348

INTRODUCTION.....	4
1.0 À PROPOS DE GYMNASTIQUE CANADA	4
2.0 EMPLOYÉS DE GYM CAN	5
3.0 INFORMATION GÉNÉRALE ET EXIGENCES POUR LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE.....	5
3.1 VOIES DE COMMUNICATION	5
3.2 ENTENTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE	5
3.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GYM CAN	6
3.4 STATUT DE MEMBRE EN RÈGLE DE GYM CAN.....	6
3.5 EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS DE L'ÉN ET MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN.....	7
3.6 PASSEPORTS	7
3.7 LICENCES FIG	8
3.8 PROTOCOLE CONCERNANT LES UNIFORMES	8
3.9 SÉLECTION DES MEMBRES DE L'ÉN POUR LES ASSIGNATIONS INTERNATIONALES	10
3.10 PROTOCOLE DE VOYAGE.....	11
4.0 SOUTIEN POUR LA SANTÉ DE L'ATHLÈTE	15
5.0 COMPORTEMENT ET CONDUITE.....	17
6.0 PROGRAMME CANADIEN ANTIDOPAGE.....	18
7.0 MÉDIA, COMMUNICATIONS ET COMMANDITES.....	19
8.0 SOUTIEN ET SERVICES AUX ATHLÈTES.....	24
9.0 AGENCES PARTENAIRES ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT	26
RÉFÉRENCES.....	28
LISTE DES ACRONYMES	29
FORMULAIRE D'INFORMATION D'URGENCE	30



INTRODUCTION

En tant que membre de l'équipe nationale (ÉN) GYM CAN, vous avez une opportunité extraordinaire de représenter le Canada au plus haut niveau du sport. Vous êtes un ambassadeur du Canada, du GYM CAN, de votre club et du sport de la gymnastique. Ceci s'accompagne de la responsabilité de réaliser des performances de haut niveau à l'entraînement et en compétition, avec pour objectif ultime le podium et un classement international parmi les huit premiers. En tant que membre de l'ÉN, vous êtes un modèle pour la prochaine génération d'athlètes canadiens et votre profil peut devenir très visible pour les médias et le public.

Nous avons élaboré ce manuel et ses annexes pour vous donner un aperçu de vos responsabilités, ainsi que des nombreux services et avantages qui vous sont offerts. Les membres de l'ÉN sont responsables de la lecture et de la compréhension du matériel contenu dans ce manuel. Le manuel est accessible avec des liens directs vers des sources d'information sur les nombreux services et organisations mentionnés. Si vous n'êtes pas sûr d'un aspect quelconque, veuillez contacter le personnel du bureau national de GYM CAN pour de plus amples explications.

1.0 À PROPOS DE GYMNASTIQUE CANADA

Les bureaux de GYM CAN sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 (fuseau horaire de l'Est) du lundi au vendredi. Le bureau est fermé le week-end et les jours fériés suivants :

JANVIER	Le jour de l'an (1)	AOÛT	Le jour de l'an (1)
FÉVRIER	Journée de la famille	SEPTEMBRE	Journée de la famille
MARS/AVRIL	Vendredi saint, lundi de Pâques	OCTOBRE	Vendredi saint, lundi de Pâques
MAI	Fête de la Reine	NOVEMBRE	Fête de la Reine
JUILLET	Fête du Canada (1)	DÉCEMBRE	Fête du Canada (1)

Le GYM CAN est l'organisme national qui régit le sport de la gymnastique au Canada. Créé en 1969, GYM CAN travaille en étroite collaboration avec les organisations provinciales et territoriales (OPT) et plus de 700 clubs membres afin d'offrir un large éventail de programmes et de services pour répondre aux besoins de tous les participants. GYM CAN est membre de la Fédération internationale de gymnastique (FIG), qui régit tous les aspects des activités et des compétitions internationales de gymnastique.

GYM CAN établit les normes et les pratiques de fonctionnement de la gymnastique au Canada, du développement des athlètes et de la formation des entraîneurs à la certification des juges. Notre mandat est de veiller à ce que chacun puisse profiter du sport de manière positive et sûre.

GYM CAN utilise les médias sociaux pour publier du contenu qui met en lumière le sport de la gymnastique et les athlètes qui représentent le Canada lors de compétitions nationales et internationales. De nombreuses histoires seront partagées par le biais des médias sociaux tout au long de l'année, et en particulier lors des grandes compétitions comme les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth, les Jeux olympiques et les Championnats du monde, alors n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez partager le contenu trouvé sur nos plateformes sociales :



Facebook GymCan1

<https://www.facebook.com/GymCan1>



Instagram @GymCan1

<https://www.instagram.com/GymCan1/>



Twitter @GymCan1

<https://twitter.com/GymCan1>



Youtube Gymnastics Canada

<https://www.youtube.com/user/gymnasticscanada>

2.0 EMPLOYÉS DE GYM CAN

En tant que membre de l'ÉN de GYM CAN, votre principal point de contact sera le responsable du programme pour votre discipline. Cependant, tout notre personnel est là pour vous aider, et la liste complète des contacts du personnel du GYM CAN peut être trouvée sur le site web du GYM CAN à <http://gymcan.org/fr/gymnastique-canada/personnel>

3.0 INFORMATION GÉNÉRALE ET EXIGENCES POUR LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

3.1 VOIES DE COMMUNICATION

Pour les assignations et les activités de l'ÉN, le personnel du programme GYM CAN communiquera avec l'entraîneur personnel ou le club d'un athlète de l'ÉN. Les informations techniques sont distribuées aux entraîneurs et aux clubs, ainsi qu'à l'organisme provincial/territorial (PTO). L'information technique destinée et distribuée à l'ensemble du programme sera affichée sur le site Web de GYM CAN dans la section appropriée du programme.

Au niveau senior, les athlètes de l'ÉN seront souvent copiés sur l'information qui est distribuée à leur(s) entraîneur(s) et doivent répondre aux communications de GYM CAN et ses partenaires, y compris :

- la lecture de courriels et de documents
- répondre rapidement et complètement aux demandes d'information
- renvoyer les formulaires remplis dans les délais
- transmission des données de localisation, dans les délais demandés

3.2 ENTENTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Chaque athlète de l'ÉN, entraîneur nommé de l'ÉN, et son club, doivent signer une entente de l'ÉN. Les athlètes seniors de l'ÉN et les entraîneurs de certaines disciplines doivent également signer un accord de performance. Ces accords sont non seulement importants pour établir les responsabilités de GYM CAN, des athlètes, des entraîneurs, des juges, du personnel de soutien et des membres de l'ÉSI, mais ils sont également requis par Sport Canada avant l'envoi des fonds de brevet du Programme d'aide aux athlètes (PAA). L'entente de l'ÉN est la même pour toutes les disciplines, et tout contenu spécifique au programme requis est ajouté ou annexé. Les ententes sont distribuées aux membres de l'ÉN chaque année au moment où la nouvelle équipe nationale est sélectionnée dans chaque discipline.

Les athlètes âgés de 18 ans ou plus sont considérés comme des adultes et n'ont pas besoin de la signature d'un parent ou d'un tuteur sur leur entente.



Les athlètes âgés de 17 ans OU MOINS doivent également avoir la signature d'un parent ou d'un tuteur sur leur entente.

Les entraîneurs doivent signer l'entente de l'athlète pour leur athlète désigné afin de confirmer la déclaration d'engagement et le statut d'entraînement de l'athlète. Plusieurs pièces jointes, notamment des photos portrait, numérisation de passeport et d'autres informations, peuvent être exigées avec l'accord de l'ÉN. L'athlète/entraîneur est responsable des coûts de ces éléments et de les transmettre à GYM CAN avec l'entente complétée.

Les services de l'ÉN (y compris le financement et l'assignation des compétitions) ne commencent pas avant que l'entente de l'ÉN soit complétée et signée et toutes les pièces jointes requises soient reçues par le responsable de votre discipline.

3.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GYM CAN

Les politiques et procédures de GYM CAN sont [disponible sur le site Internet](#) :

- a) Politique nationale sur le sport sécuritaire de GymCan
- b) Code d'éthique et de conduite de GymCan
- c) Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination de GymCan
- d) Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires
- e) Politique sur les voyages
- f) Procédures opérationnelles (Processus et formulaire l'appel)

Tous les membres de l'ÉN, les entraîneurs, les juges et les directeurs doivent connaître ces documents et les conséquences d'un non-respect du code. Notez que ces documents seront appliqués lors de toutes les activités de l'ÉN, que ce soit au Canada ou non.

3.4 STATUT DE MEMBRE EN RÈGLE DE GYM CAN

Pour bénéficier des services de l'ÉN et être autorisés à participer aux compétitions et activités de GYM CAN, tous les participants doivent être membres en règle de GYM CAN. Cela signifie que les membres sont affiliés à une organisation provinciale ou territoriale (OPT), que toute la documentation est complète et à jour, que toutes les exigences en matière de certification, d'adhésion ou d'autres qualifications spéciales sont remplies et que la personne n'a pas de factures en souffrance (plus de 60 jours) auprès de GYM CAN. Les infractions au code d'éthique et de conduite de GYM CAN peuvent également entraîner le retrait du statut de membre en règle et du statut d'équipe nationale.

Les participants qui ne satisfont pas aux exigences d'un membre en règle ne seront pas autorisés à participer aux compétitions de GYM CAN (camps, compétitions internationales ou nationales) ou à recevoir des services de l'équipe nationale avant d'avoir satisfait à toutes les exigences. Dans le cas de factures impayées, le personnel de GYM CAN contactera les personnes qui sont dans cette situation pour organiser le paiement. Toutefois, la responsabilité du paiement de toutes les factures incombe à la personne concernée. Lorsqu'un arrangement pour un plan de paiement régulier établi est perturbé, sans que ce soit la faute de GYM CAN, la personne retournera au statut de "non en règle" jusqu'à ce que la situation soit corrigée et que le paiement soit reçu.

GYMCAN informera le bureau de l'OPT respectif et nos partenaires financiers lorsqu'un participant n'est plus considéré comme un membre en règle.

3.5 EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS DE L'ÉN ET MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Tous les entraîneurs et le personnel des équipes de soutien des OPT, y compris le personnel qui assiste aux compétitions nationales de GYMCAN (Championnats canadiens, Élite Canada, camps d'entraînement) ou qui voyage avec les athlètes pour assister à des compétitions nationales ou internationales, devront remplir les documents suivants et en fournir la preuve à GYMCAN, avant d'être approuvés ou financés pour assister aux activités.

Exigence	Lien pour y accéder
Vérification judiciaire (renouvelée annuellement)	https://pages.sterlingbackcheck.ca/landing-pages/c/cac_ace/
Prendre une tête d'avance Formation gratuite en ligne de l'ACE	https://coach.ca/fr/sensibilisation-aux-commotions
Respect in Sport online course	https://gymnasticscanada.respectgroupinc.com/
True Sport Clean101 UNTRACKED e-learning course (free)	https://cces.ca/fr/labcdusportsainsanssuivi
<u>Pour les entraîneurs et l'équipe ÉSI de l'ÉN</u> Formations du CCES pour le personnel de soutien des athlètes	Le lien et les informations seront envoyées par GymCan

Ces exigences sont conformes à la politique du GYMCAN et s'ajoutent aux exigences existantes pour la certification du PNCE. Tous les coûts associés au respect de ces exigences sont à la charge de l'individu.

3.6 PASSEPORTS

Tous les membres de l'ÉN doivent posséder un passeport canadien valide et une copie de celui-ci doit être fournie à GYMCAN. Les personnes ayant la double nationalité (Canada et un autre pays) doivent fournir à GYMCAN des numérisations couleur de tous leurs passeports. Si un passeport non canadien est utilisé pendant le voyage (par exemple pour faciliter l'entrée sans visa dans certains pays), GYMCAN doit en être informé au moment de la réservation du voyage.

Lorsque le renouvellement du passeport est nécessaire, il est recommandé de le renouveler pour une durée de 10 ans (16 ans et plus). Tous les membres de l'ÉN doivent s'assurer que leur passeport est à jour et prêt pour les voyages internationaux. Dès réception d'un nouveau passeport, les membres de l'ÉN doivent envoyer immédiatement à GYMCAN une numérisation couleur de bonne qualité du passeport, afin que les dossiers de GYMCAN soient à jour pour les prochaines assignations internationales.

Sachez qu'un passeport doit être valable au moins 6 mois après la date prévue de départ du pays que vous visitez. Tous les pays ont leurs propres conditions d'entrée. Consultez les conseils aux voyageurs sur le site <http://voyage.gc.ca> pour connaître les conditions d'entrée/sortie de chaque pays. Comme ces exigences peuvent changer, vous pouvez également vérifier auprès du bureau du gouvernement du Canada du pays que vous avez l'intention de visiter. C'est pourquoi le renouvellement des passeports ne doit pas être laissé à la dernière minute.

Sachez que si un visa est nécessaire pour se rendre dans certains pays, le passeport devra être présenté avec la demande de visa. Cela se fait généralement bien avant la date effective du voyage et doit être fait en utilisant le même passeport que celui utilisé pour voyager. Tous les frais liés à la demande de visa sont à la charge de la personne concernée. La demande de carte NEXUS est une option qui est également recommandée pour tous les membres de l'ÉN. NEXUS est conçu pour accélérer le passage des frontières pour les voyageurs à faible risque et préapprouvés au Canada et aux États-Unis.

3.7 LICENCES FIG

GYMCAN prendra en charge le coût de la demande et du renouvellement d'une licence FIG pour tous les athlètes de l'ÉN. GYMCAN couvrira ce coût UNE FOIS pendant une période de deux ans, car la licence est valable pendant deux ans. Si une nouvelle licence FIG ou un renouvellement de licence est nécessaire, l'athlète doit contacter le responsable du programme GYMCAN pour sa discipline au moins deux mois avant la date d'expiration figurant sur la carte. Si l'athlète perd ou endommage la carte de licence, il doit contacter GYMCAN immédiatement pour remplacer la carte et est responsable du coût de remplacement. Notez que la carte physique n'est pas remplacée lors du renouvellement, seule la date d'expiration est prolongée.

L'athlète est responsable de fournir toutes les informations requises à GYMCAN et de s'assurer que le formulaire de licence est correct et rempli avec toutes les signatures requises. GYMCAN signera et soumettra à la FIG toutes les demandes de licence et de renouvellement.

Les athlètes de l'ÉN doivent conserver leur licence dans un endroit sûr, l'apporter à toutes les compétitions de la FIG et être prêts à la présenter comme preuve d'identité lors du processus d'accréditation. Si GYMCAN encourt des frais de pénalité pour un athlète qui n'a pas apporté sa licence FIG à une compétition, le paiement de ces frais sera à la charge de l'athlète.

3.8 PROTOCOLE CONCERNANT LES UNIFORMES

1) SURVÊTEMENT ET VÊTEMENTS HORS COMPÉTITION

GYMCAN fournira un ensemble d'uniformes aux athlètes de l'ÉN, à un entraîneur nommé des athlètes de l'ÉN et aux membres désignés de l'équipe de soutien intégré qui représentent le pays lors des compétitions internationales. Cet uniforme est généralement fourni avant la compétition ou l'activité. Les entraîneurs qui sont assignés pour représenter le Canada lors de compétitions internationales doivent porter l'uniforme de GYMCAN. Seuls les entraîneurs actuels et nommés des athlètes de l'équipe nationale désignés ont le droit de porter l'uniforme GYMCAN actuel lors des compétitions ou des activités. Si un athlète change de club/entraîneur après avoir reçu son uniforme GYMCAN, le nouveau club/entraîneur sera responsable de l'achat de son uniforme. Les autres



entraîneurs actifs inscrits pour un athlète peuvent avoir la possibilité d'acheter un uniforme de l'ÉN s'ils sont approuvés par GYM CAN.

Le contenu de l'ensemble de l'uniforme dépendra du niveau du membre de l'ÉN et de son rôle (par exemple, athlète, entraîneur ou membre de l'équipe de soutien). En règle générale, un nouvel uniforme de l'ÉN n'est envoyé qu'une fois tous les deux ans, sauf en cas de changement de vêtements. Les entraîneurs de l'ÉN recevront un kit d'uniforme quel que soit le nombre et le niveau de leurs athlètes nommés à l'ÉN. L'entraîneur recevra le kit correspondant à celui de son athlète au plus haut niveau.

Le fournisseur officiel des uniformes de l'ÉN de GYM CAN est Limelight Teamwear. Les athlètes représentant le GYM CAN doivent porter des vêtements fournis par l'équipe pour tous les entraînements et les compétitions liés à l'équipe, y compris, mais sans s'y limiter : l'entraînement, la compétition, l'entraînement sur le podium, l'échauffement le jour de la compétition, les cérémonies d'ouverture et de clôture, la remise des prix, les voyages, les événements médiatiques et autres moments où ils sont identifiés comme membres de l'ÉN de GYM CAN. GYM CAN publiera des directives (dans la note de service envoyée avant la compétition) qui définissent "ce qu'il faut porter et quand", qui sont spécifiques à la compétition et à la discipline.

À moins que les membres de l'ÉN ne fassent partie d'un grand Jeu où un uniforme de l'équipe canadienne est fourni, le port de vêtements de marque d'entreprises autres que les fournisseurs/commanditaires officiels de GYM CAN ou d'autres équipes internationales et/ou nationales (gymnastique ou autres sports/organisations, y compris le COC) est interdit à tout moment pendant qu'ils représentent l'ÉN de GYM CAN.

Des t-shirts supplémentaires et des vêtements supplémentaires de l'ÉN de GYM CAN et/ou des articles spécifiques à la discipline (par exemple, des poignets, des chaussures de compétition...) peuvent être fournis par GYM CAN aux membres des équipes pour des compétitions spécifiques, telles que les Championnats du monde ou des camps d'entraînement spéciaux.

Des vêtements supplémentaires peuvent également être achetés une fois par an via GYM CAN, ou peuvent être achetés via le magasin GYM CAN (vêtements non spécifiques à l'ÉN).

Les sandales sont fournies par Limelight et peuvent être portées par les athlètes uniquement sur le plateau d'entraînement/de compétition. Tous les entraîneurs et le personnel des équipes de soutien doivent porter des chaussures d'intérieur appropriées (espadrilles) pour toutes les compétitions officielles de GYM CAN et de la FIG. Les chaussures doivent être propres, de couleur blanche ou noire, et en bon état.

Tous les vêtements doivent être portés de manière professionnelle, propre et responsable, et doivent être en bon état à tout moment. Les vêtements ne peuvent être modifiés que pour des raisons de taille et uniquement après discussion avec le personnel de GYM CAN. Les articles nouvellement reçus qui doivent être échangés pour une taille différente doivent être non portés, non lavés et porter les étiquettes. Si un article devient trop petit avant la nouvelle commande, contactez GYM CAN pour le remplacer. Des frais pour le remplacement, tels que les frais de livraison, peuvent s'appliquer.



GYMCAN contrôle tous les droits commerciaux liés aux vêtements de l'ÉN. Vous ne pouvez pas ajouter d'étiquettes, de patches ou d'articles promouvant des causes, des entreprises ou des organisations à votre uniforme de l'ÉN.

Le remplacement des articles perdus, endommagés ou souillés est la responsabilité de l'athlète, et doit être organisé avec GYM CAN dès que le problème survient avec l'article. Soyez prêt à retourner les articles endommagés ou souillés à GYM CAN avant qu'un remplacement ne soit effectué. Le coût du remplacement est la responsabilité de l'individu et non de GYM CAN.

Les membres des équipes des grands jeux recevront un kit d'équipe des jeux séparé de l'organisation canadienne qui a la responsabilité globale de la logistique de l'équipe - COC, JCC ou CIS. Les uniformes de l'ÉN de GYM CAN ne sont pas portés lors des grands jeux.

II) UNIFORME DE COMPÉTITION

Le commanditaire officiel pour les uniformes de compétition pour les femmes des ÉN GAF et GT est GK Elite Sportswear.

Le commanditaire officiel pour les uniformes de compétition pour les hommes des ÉN GAM et GT est TURN Gymnastics Appareil.

Les athlètes recevront une tenue de compétition et d'entraînement de GYM CAN, et ces articles doivent être portés comme spécifié par GYM CAN lors de toutes les compétitions de l'ÉM. Comme pour l'uniforme de l'équipe nationale, les athlètes recevront des directives qui définissent ce qu'ils doivent porter et quand pour la tenue de compétition et d'entraînement, le cas échéant.

Le commanditaire officiel des vêtements d'entraînement des athlètes de l'ÉN GR est Venturelli.

Les articles nouvellement reçus qui doivent être échangés pour une taille différente doivent être non portés, non lavés et porter les étiquettes. Si un article devient trop petit avant la nouvelle commande, contactez GYM CAN pour le remplacer. Des frais pour le remplacement, tels que les frais de livraison, peuvent s'appliquer si l'uniforme a été envoyé moins d'un an auparavant.

En raison de la nature très individuelle des vêtements de compétition de GR et d'Acro, GYM CAN n'a pas de fournisseur officiel pour les athlètes de l'ÉN individuels ou de groupe dans ces disciplines. GYM CAN s'approvisionnera en fournisseurs sur une base annuelle pour les vêtements de compétition du groupe de l'équipe nationale Senior de GYM CAN GR. GYM CAN fournira aux athlètes du groupe désigné 2 maillots et ces vêtements restent la propriété de GYM CAN. Les athlètes qui ne retournent pas les maillots du groupe à l'ECÉN/DÉN de GYM CAN seront facturés pour le coût d'achat original du vêtement.

3.9 SÉLECTION DES MEMBRES DE L'ÉN POUR LES ASSIGNATIONS INTERNATIONALES

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent avoir l'opportunité de participer à diverses compétitions internationales tout au long de l'année. Dans la plupart des cas, les compétitions par équipes telles que les Championnats du monde, les Jeux panaméricains et les jJux du Commonwealth suivront des critères de sélection spécifiques afin de sélectionner la meilleure équipe possible pour chaque compétition.

Les compétitions individuelles telles que les Coupes du monde, les Coupes du monde Challenge et les Grand Prix sont considérées comme des compétitions de haut niveau. La sélection pour ces compétitions sera uniquement à la discrétion de l'ECÉN/DÉN.

Les athlètes et les entraîneurs de l'ÉN peuvent demander à être assignés à d'autres compétitions internationales telles que les invitations aux États-Unis, les compétitions de la NCAA et les invitations internationales. L'ECÉN/DÉN se réserve toujours le droit d'accepter ou de refuser les assignations demandées.

3.10 PROTOCOLE DE VOYAGE

1) PROCÉDURE DE RÉSERVATION DES VOYAGES

Le mandat de GYM CAN est de réserver des voyages sur la base des directives de l'événement pour chaque compétition nationale ou internationale à laquelle GYM CAN assigne des participants.

Règles générales de réservation

Une fois assignés à une compétition, tous les participants ont 72 heures (trois jours ouvrables) pour fournir un avis écrit à GYM CAN demandant une dérogation aux dates et heures de voyage indiquées dans les directives de la compétition. GymCan s'efforcera de tenir compte des écarts par rapport au voyage de la délégation, mais se réserve le droit de refuser les demandes spéciales pour quelque raison que ce soit. Les déviations ne seront pas autorisées pour la portion aller d'un vol. Tous les frais supplémentaires associés aux déviations seront à la charge du participant. Le montant refacturé au participant sera la différence entre le coût du vol initial et le coût du nouveau vol.

- Si les compétitions comptent 10 membres de délégation ou plus, GymCan réservera des vols de groupe dans la mesure du possible et les dérogations ne seront pas autorisées, indépendamment du financement des participants.
 - o Les participants peuvent choisir de ne pas retourner sur le vol de groupe qui leur a été réservé et de réserver leur propre voyage de retour, CEPENDANT, les participants sans financement ou à coûts partagés devront quand même payer leur billet de groupe original et leur propre billet de retour. Les participants entièrement financés seront responsables du paiement de leur propre billet de retour et GymCan paiera le billet de groupe original.
- GymCan ne remboursera pas aux voyageurs les frais d'hébergement à l'aéroport, quelle que soit l'heure de départ d'un vol donné ou la distance entre le domicile du voyageur et l'aéroport.
- Une fois que les participants ont reçu leur itinéraire de vol, ils disposent de 24 heures pour examiner le billet afin de vérifier l'aéroport, les heures, les dates et les noms figurant sur le billet et signaler toute erreur à GymCan. Si des erreurs nécessitant une modification sont constatées après ce délai, toute modification nécessaire sera à la charge du participant.
- Les frais de bagage seront à la charge du participant, indépendamment du financement.
- GymCan fournira à l'agent de voyage les renseignements sur leur compte Aéroplan s'ils lui sont fournis, mais il incombe aux participants de vérifier s'ils sont ajoutés ou non à leur réservation et d'effectuer un suivi directement auprès d'Aéroplan, le cas échéant. Il n'incombe pas à GymCan de vérifier si les numéros Aéroplan ont été ajoutés aux vols.

Exigences de réservation pour les participants avec financement complet

- Pour les participants avec financement complet, des options de vol ne seront pas envoyés aux participants pour confirmation, sauf si une déviation a été approuvée selon les lignes directrices ci-dessus. GymCan réservera les vols selon les meilleurs horaires et coûts de voyage.

Exigences de réservation pour les participants sans financement ou à coûts partagés

- Dans les cas où un vol de groupe n'est pas possible, les participants sans financement ou à coûts partagés qui se rendent aux compétitions peuvent choisir de réserver leur propre voyage selon les directives fournies par GymCan pour cette compétition spécifique.
- Si les participants sans financement ou à coûts partagés souhaitent que GymCan réserve leur voyage, GymCan demandera une confirmation finale avant de procéder à la réservation. Les participants auront 24 heures pour répondre. Si aucune réponse n'est reçue dans ce délai de 24 heures, GymCan procédera à la réservation de l'option la plus rapide et la plus économique.
- L'assurance voyage n'est pas achetée pour les vols des participants sans financement ou à coûts partagés, sauf si la personne en fait la demande.

Annulations / Changements

- Une fois les vols réservés et la période d'examen de 24 heures écoulée, toute modification ou annulation à la demande du participant sera aux frais du participant.
- Si le vol est réservé par GymCan, les changements et les annulations ne peuvent être effectués que par GymCan.
- Si le voyage des participants a été réservé par GymCan et que le vol est annulé, retardé ou qu'une correspondance est manquée, veuillez contacter Boulevard Travel immédiatement avant de contacter GymCan au numéro suivant : 1-888-530-8277. Si les participants ont réservé leur propre voyage, veuillez appeler la compagnie aérienne directement avant d'appeler GymCan.

Préférence d'une compagnie aérienne

- GymCan ne réserve pas les billets selon les préférences de compagnies aériennes. Les réservations sont faites selon le voyage le plus direct et le plus efficient financièrement.

Niveaux tarifaires

- GymCan ne réservera que des tarifs standard en classe économique. Tout surclassement est à la charge du participant.
- GymCan couvrira la sélection des sièges standard sur les vols uniquement. Les participants sont tenus de s'enregistrer 24 heures avant leur vol et de choisir leur siège.

II) FRAIS DE BAGAGES

Il est de la responsabilité de chaque membre de l'ÉN de se familiariser avec les restrictions applicables aux bagages des compagnies aériennes et de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le nombre de bagages. À moins que le GYM CAN ne l'indique clairement dans le mémo complet de la compétition, tous les frais d'excédent de bagages sont à la charge de l'individu.



III) HÉBERGEMENT

Pour toutes les compétitions de l'ÉN, des listes de chambres seront organisées par le personnel de GYM CAN et tous les membres de l'équipe devraient rester à l'hôtel prévu pour la durée de l'activité de l'ÉN. Lorsque les hôtels hôtes sont identifiés par un comité organisateur, GYM CAN sélectionnera généralement la meilleure option dans le cadre du budget alloué à la compétition afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux membres de la délégation. En général, il s'agira d'un hôtel de moyenne gamme, car il s'est avéré par le passé que c'était le niveau d'hébergement le plus raisonnable avec certaines garanties de qualité.

Les athlètes seront logés avec des athlètes du même sexe et les membres de l'équipe de soutien, y compris les entraîneurs, seront logés avec d'autres membres de l'équipe de soutien du même sexe. Les athlètes mineurs ne seront pas autorisés à être logés avec des athlètes de plus de 18 ans. Les membres de l'équipe doivent faire preuve de respect envers leurs colocataires assignés et veiller à ce que la chambre soit rangée et laissée à la sortie dans le même état que celui dans lequel elle a été trouvée.

La personne est responsable de tous les frais encourus pour la chambre. Cela comprend, sans s'y limiter, les appels téléphoniques, l'accès à Internet, les repas ou les collations.

Tout dommage causé à l'hôtel sera refacturé à la personne ou aux personnes assignées à la chambre. Il s'agit notamment des frais liés au tabagisme dans les chambres non-fumeurs désignées, aux dommages causés à la propriété de l'hôtel et/ou aux objets manquants.

La famille et les amis qui choisissent de se déplacer pour assister aux compétitions ne sont pas autorisés à séjourner dans le même hôtel que l'équipe et doivent organiser de leurs propres voyages.

Les personnes ne faisant pas partie du programme de l'ÉN GYM CAN ne sont pas autorisées à accéder aux hôtels de l'équipe, sauf si cela est organisé et approuvé à l'avance par GYM CAN. Cela inclut la famille, les amis et les membres des équipes d'autres pays.

IV) ACCRÉDITATION ET BILLETS DE REPAS

Chaque personne est responsable de la conservation de son accréditation et de ses billets de repas pendant toute la durée de la compétition. Les accréditations et les billets de repas perdus doivent être remplacés et tous les coûts qui en résultent sont à la charge de l'individu. En aucun cas, les membres de l'équipe ne partageront, n'échangeront, ne prêteront ou n'emprunteront des accréditations avec une autre personne.

Les membres de l'équipe sont tenus de dîner ensemble lors des compétitions, dans la mesure du possible, et de suivre les recommandations nutritionnelles pour une alimentation saine qui favorise une performance optimale.

V) COUVRE-FEUX

Les couvre-feux des équipes sont établis pour garantir que tous les membres de l'équipe sont bien reposés et capables de fournir des performances optimales, quel que soit leur rôle dans l'équipe. Les couvre-feux jouent également un rôle important dans le maintien de la santé, de la sûreté et de la



sécurité des membres de l'équipe. Le couvre-feu précis pour les membres de l'équipe sera fixé par le chef de délégation ou l'entraîneur en chef de la compétition, conformément au programme d'entraînement et de compétition applicable.

VI) SUPERVISION DES ATHLÈTES

Les athlètes âgés de 15 à 17 ans qui ont fourni une autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur seront autorisés à voyager seuls sur les vols à l'intérieur du Canada. Les athlètes âgés de 14 ans et moins ne sont pas autorisés à voyager seuls à tout moment et doivent être accompagnés par un adulte responsable.

En règle générale, les athlètes âgés de 17 ans et moins ne sont pas autorisés à voyager seuls sur les vols internationaux, même si l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur est accordée. Pendant les vols internationaux, les athlètes âgés de 17 ans et moins doivent être accompagnés par un adulte responsable dans un rôle d'équipe de soutien, avec un ratio athlète/adulte raisonnable.

À l'arrivée sur place, un minimum d'un entraîneur doit être assigné à l'équipe pour 4 athlètes âgés de 17 ans ou moins, en plus des juges, des membres de l'ÉSI ou du personnel du GYM CAN. GYM CAN n'est pas obligé d'assigner un entraîneur personnel pour chaque athlète, à condition que les exigences minimales de supervision soient respectées.

Tout entraîneur et/ou membre de l'équipe de soutien qui a été financé ou approuvé (sans financement) pour assister à une compétition par GYM CAN est tenu de rester sur place avec les athlètes pendant toute la durée de la compétition, quel que soit l'âge des athlètes, et est responsable de la supervision générale de l'équipe pendant toute la durée de la compétition. Lorsque plusieurs entraîneurs et/ou membres de l'équipe de soutien sont présents à une compétition, au moins un d'entre eux doit être disponible à tout moment. Cela peut se faire soit en personne, soit par téléphone/texte, à condition qu'ils soient en mesure de rencontrer et de soutenir le ou les athlètes en personne dans les quelques minutes suivant la réception de la notification.

Le lieu et la nature de chaque compétition détermineront les niveaux de sécurité et de supervision requis. Les athlètes âgés de 18 ans ou plus peuvent obtenir la permission de l'ECÉN/DÉN ou gestionnaire de l'équipe pour faire une courte sortie sans entraîneur/membre de l'équipe de soutien, si le groupe est composé d'au moins 2 athlètes et que le superviseur est au courant de leur horaire et de leurs plans.

VII) INSCRIPTION AVEC CANADIENS À L'ÉTRANGER

L'inscription avec Canadiens à l'étranger est un service gratuit qui permet au gouvernement du Canada de vous informer en cas d'urgence à l'étranger ou d'urgence personnelle. Le service vous permet également de recevoir des informations importantes avant ou pendant une catastrophe naturelle ou des troubles civils.

Nous encourageons tout athlète ou entraîneur à s'inscrire lorsque les plans de voyage ont été établis. Le personnel de Gymnastique Canada pourrait le faire au nom de la délégation, ce sera alors communiqué à tous. <https://voyage.gc.ca/voyager/inscription>

VIII) ACTIVITÉS SOCIALES ET EXTÉRIEURES DURANT LES ASSIGNATIONS OU ÉVÉNEMENTS DE L'ÉN

Lorsque les horaires le permettent, les activités de l'équipe peuvent être programmées par les membres de l'équipe de soutien de GYMCAN afin d'offrir des opportunités touristiques ou un temps de récupération/relaxation. Ces activités sont des activités d'équipe et tous les membres de l'équipe sont encouragés à y participer. Les athlètes doivent être accompagnés par un membre de l'équipe de soutien de GYMCAN pendant ces activités.

Les activités qui peuvent être perçues comme comportant des risques, qui n'ont pas été officiellement approuvées par l'ECÉN/DÉN ou le chef d'équipe, et/ou qui ne sont pas liées aux besoins d'entraînement ou de performance ne sont pas assurées par le régime d'assurance de GYMCAN et doivent être évitées.

IX) VACCINS

Assurez-vous que vos vaccins de routine, selon votre province ou territoire, sont à jour, quelle que soit votre destination de voyage. Lorsque vous voyagez à l'étranger, vous pouvez être exposé à un certain nombre de maladies évitables par la vaccination. Vous devriez consulter un fournisseur de soins de santé ou vous rendre dans une clinique de santé-voyage, de préférence six semaines avant votre départ. Assurez-vous :

- d'examiner vos antécédents de vaccination
- que votre calendrier de vaccination provincial/territorial est à jour
- de discuter de tout problème de santé lié au voyage que vous pourriez avoir
- d'évaluer vos besoins en fonction de l'endroit où vous comptez vous rendre et de ce que vous comptez faire

Il se peut que vous ayez besoin de vaccinations supplémentaires en fonction de votre âge, des activités de voyage prévues et des conditions locales. La prévention des maladies par la vaccination est un processus qui dure toute la vie.

Utilisez la référence pour déterminer quelles vaccinations peuvent être recommandées ou exigées pour votre destination (<https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/vaccins>).

X) MANUEL DES RESPONSABILITÉS

Ce manuel décrit les responsabilités générales et spécifiques de l'ÉN et des membres assignés pour les activités nationales ou internationales. Veuillez le lire attentivement et vous y référer pour toute question.

4.0 SOUTIEN POUR LA SANTÉ DE L'ATHLÈTE

4.1 ÉQUIPE DE SOUTIEN INTÉGRÉE DE GYMCAN

Les programmes de Gymnastique Canada ont établi un noyau de membres de l'équipe de soutien intégré (ÉSI) qui fournissent un soutien médical et technique lors des assignations ou des compétitions de l'ÉN. La plupart des disciplines ont identifié des Chefs de l'ÉSI qui sont chargés de coordonner les activités des membres de l'ÉSI ainsi que de surveiller l'état de santé des athlètes de l'ÉN. GYMCAN et le Chef de l'ÉSI travailleront avec les praticiens de la médecine et des sciences du sport des athlètes individuels, tels que les thérapeutes, les chiropracteurs, les nutritionnistes, les biomécaniciens et les consultants en performance mentale. Lorsqu'ils s'entraînent chez eux, les athlètes continuent à travailler avec leurs praticiens personnels pour la thérapie ou d'autres services.

Le point de contact pour le Chef de l'ÉSI est le personnel du programme dans chaque discipline. Le Chef de l'ÉSI aidera les athlètes à coordonner les services et les soins au cas où ils seraient blessés ou malades lors des compétitions.

4.2 MALADIE OU BLESSURE

L'accord de l'athlète de l'équipe nationale décrit le processus qui doit être suivi lorsqu'un athlète est malade ou blessé au point de compromettre sa participation à l'entraînement ou à la compétition de quelque manière que ce soit. Il est prévu que tous les entraîneurs et les athlètes de l'équipe nationale suivent ce processus. Il n'est pas acceptable qu'un athlète arrive à un camp ou à une compétition avec une blessure non signalée, quel que soit le moment où la blessure s'est produite. Le fait de ne pas signaler immédiatement les blessures ou les maladies importantes à GYM CAN peut entraîner le retrait du statut de l'ÉN.

Si un membre de l'équipe tombe malade, se blesse ou a un problème de santé pendant une assignation ou une compétition de l'équipe nationale, il est de sa responsabilité de le signaler immédiatement au personnel d'entraînement et/ou au membre de l'équipe nationale désigné sur place. Cela peut aider à traiter rapidement les symptômes et, dans le cas d'une maladie, à éviter de la transmettre aux autres membres de l'équipe.

Si une maladie est préexistante, le membre de l'ÉSI ou l'entraîneur en chef pour l'assignation ou la compétition doit être informé à l'avance du voyage. Les athlètes **NE DOIVENT PAS** s'automédiquer, même pour des maladies ou des douleurs mineures, et doivent demander l'avis du personnel médical de l'équipe. Cela permet de s'assurer que les symptômes sont notés et aide à gérer la possibilité que l'athlète ingère par inadvertance toute substance interdite dans les médicaments en vente libre.

En aucun cas, les entraîneurs ou autres membres de l'équipe de soutien non médical ne doivent fournir à un athlète un quelconque type de médicament (sur ordonnance ou non).

En cas de maladie, et lorsque cela est possible et nécessaire, l'athlète sera mis en quarantaine par rapport aux autres membres de l'équipe pendant une période déterminée. La durée de la quarantaine sera établie sur avis du médecin de l'ÉN ou d'un médecin local.

La décision d'informer les parents/tuteurs ou la famille d'une maladie ou d'une blessure d'un membre de l'équipe sera prise en fonction de l'âge de l'athlète, de la gravité de la situation et de la nécessité éventuelle de modifier les plans d'entraînement, de compétition ou de voyage. Les parents/tuteurs ou les membres de la famille seront informés chaque fois qu'une visite à l'hôpital est nécessaire, quel que soit l'âge de l'athlète.

Les décisions de modifier le voyage, l'entraînement ou les plans de voyage en raison d'une maladie ou d'une blessure seront prises par le chef de délégation, sur avis du membre de l'ÉSI sur place. L'ÉSI de l'ÉN a l'autorité finale pour décider si et quand un athlète peut retourner à l'entraînement, à la compétition, et s'intégrer pleinement à l'équipe.

Les intérêts de l'athlète en matière de santé auront toujours la priorité sur la participation à un camp ou à une compétition. La santé à long terme de l'athlète, le temps de récupération approprié et les performances optimales seront les principales considérations pour déterminer quand un athlète peut retourner à l'entraînement ou à la compétition.

5.0 COMPORTEMENT ET CONDUITE

En tant qu'ambassadeurs du Canada et du GYMCAN, tous les membres de l'ÉN (y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels, l'équipe de soutien et tout ami/famille qui voyage) doivent se comporter et se conduire de manière exemplaire lorsqu'ils voyagent ou participent à des compétitions, des camps d'entraînement ou des activités de l'ÉN. Tous les membres de l'ÉN doivent connaître et respecter toutes les politiques et procédures de GYMCAN énumérées ci-dessus.

Les comportements inappropriés comprennent, sans s'y limiter : l'abus d'alcool et/ou de drogues, les comportements bruyants ou conflictuels, les jurons, les comportements d'entraînement négatifs ou inappropriés et l'utilisation inappropriée des médias sociaux.

Veillez lire et comprendre le Code d'éthique et de conduite et la Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination. Ces documents expliquent les comportements requis et non acceptables.

5.1 PRINCIPES DE SPORT PUR

Les principes de Sport pur expriment une approche du sport à laquelle la grande majorité des Canadiens croient déjà et qu'ils mettent en pratique. Bien qu'ils soient largement adoptés, ces principes restent souvent muets. Ainsi, lorsqu'ils sont violés - lorsque les attitudes et les actions des gens menacent une compétition saine et respectueuse - les partisans du sport sain peuvent être pris au dépourvu, ne sachant pas comment défendre le sport auquel ils croient.

Les Principes de Sport pur sont un point de ralliement pour les membres de Sport pur — ils sont universels. Les principes peuvent être mis en pratique dans n'importe quel sport, à n'importe quel niveau, du plateau de compétition au podium. Une équipe olympique d'aviron peut adhérer à ces principes avec le même sentiment de fierté et le même objectif qu'une école primaire, une ligue d'anciens ou une équipe d'hockey communautaire.

Pour que le sport soit vraiment bon et ait l'opportunité de faire la plus grande différence, ces sept principes doivent être en jeu à tout moment, en parfait équilibre les uns avec les autres.

- **Vas-y** : Fais face au défi - recherche toujours l'excellence. Découvre ton potentiel.
- **Fais preuve d'esprit sportif** : Joue honnêtement - respecte les règles, à la lettre et dans leur esprit. La victoire n'a de signification que lorsque la compétition est honnête.
- **Respecte les autres** : Manifeste du respect à l'égard de quiconque est engagé dans la production de ton expérience sportive, tant sur l'aire de jeu qu'à l'extérieur. Gagne avec dignité et perds avec grâce.
- **Amuse-toi** : Prends plaisir à pratiquer le sport. Conserve une attitude positive tant sur l'aire de jeu qu'à l'extérieur.
- **Garde une bonne santé** : Place ta santé physique et mentale au-dessus de toute autre considération - évite les activités non sécuritaires. Respecte ton corps et tiens-toi en forme.
- **Inclus tout le monde** : Partage le sport avec les autres. Aide à établir un environnement où tout le monde peut jouer.
- **Donne en retour** : Trouve des moyens de manifester ton appréciation pour la communauté qui soutient ton sport et contribue à rendre possible sa pratique.

Visitez le site Internet : <https://truesportpur.ca/fr> pour plus d'informations.

6.0 PROGRAMME CANADIEN ANTIDOPAGE

GYMCAN a adopté le dernier programme canadien antidopage (PCA), qui est l'ensemble des règles régissant le contrôle du dopage au Canada. Ce programme est géré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et démontre l'engagement du Canada en faveur du sport propre. Une description complète du dernier PCA ainsi que de la liste actuelle des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) se trouve sur le site web du CCES : <https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>

Aussi, le site web du CCES contient de nombreuses informations destinées aux athlètes afin de les aider à gérer leurs médicaments et à remplir les autres conditions du PCA. Pour plus de détails, consultez le site <https://cces.ca/fr/zoneathlete>.

6.1 EXEMPTIONS MÉDICALES (OU EXEMPTION POUR USAGE THÉRAPEUTIQUE - TUE)

Les athlètes peuvent être atteints de maladies ou d'affections qui les obligent à prendre des médicaments particuliers. Si le médicament requis relève de la liste des interdictions de l'AMA, une exemption médicale peut donner à l'athlète l'autorisation de prendre le médicament. Un système permettant de déterminer si un sportif doit demander une exemption médicale pour tout médicament qu'il pourrait utiliser, ainsi que tous les détails sur ce processus, se trouve sur le site : <https://cces.ca/fr/exemptions-medicales>.

6.2 GROUPE NATIONAL D'ATHLÈTES DU CCES (NAP)

Tous les athlètes brevetés et non brevetés seront nommés dans le groupe national d'athlètes (GNA ou NAP en anglais) du CCES. GYMCAN fournira au CCES les coordonnées des athlètes et les renseignements sur leur lieu de résidence. L'athlète doit signer un accord permettant des contrôles antidopage inopinés à tout moment et doit également suivre un cours de sensibilisation antidopage en ligne.

Une fois que le nom d'un athlète est ajouté à la liste du NAP, le nom ne peut être retiré que lorsque l'athlète s'est officiellement retiré de la compétition de gymnastique. L'athlète est responsable d'aviser officiellement le CCES par écrit de sa retraite, avec une copie envoyée à GYMCAN.

6.3 GROUPE CIBLE ENREGISTRÉ (RTP)

Le CCES identifie un petit nombre d'athlètes seniors de l'ÉN qui sont nommés dans le groupe cible enregistré (GCE ou RTP en anglais). Tout champion du monde ou olympique sera inclus, ainsi qu'une sélection des meilleurs membres seniors du groupe national d'athlètes.

Les athlètes inclus dans le RTP ont des responsabilités supplémentaires, notamment la soumission et la mise à jour des informations de localisation dans un outil de suivi en ligne appelé ADAMS. Les athlètes du RTP sont également tenus de se soumettre à tout moment à des contrôles antidopage inopinés.

Si un athlète est nommé dans le RTP, il est extrêmement important qu'il respecte tous les délais trimestriels pour la soumission de ses informations de localisation. Les informations de localisation sont la responsabilité de chaque athlète et doivent être mises à jour chaque fois qu'un horaire change.

7.0 MÉDIA, COMMUNICATIONS ET COMMANDITES

GYMCAN prépare et partage régulièrement des annonces dans les médias sociaux, pendant et après les camps d'entraînement et les compétitions officielles. Ces communiqués sont distribués par le directeur des communications et du marketing aux membres du programme, aux abonnés en ligne et aux médias canadiens.

GYMCAN reçoit de nombreuses demandes de participation d'athlètes à des entrevues ou à d'autres compétitions médiatiques. Les athlètes peuvent avoir de nombreuses opportunités de parler avec les médias, en particulier s'ils ont été nommés dans l'équipe d'une compétition importante, telle que les grands jeux ou les Championnats du monde.

Si un athlète ou un entraîneur est contacté directement par une personne des médias, avant d'accepter de participer, la première action devrait être de contacter GYMCAN et de nous informer de la demande. GYMCAN peut aider à confirmer la logistique et à approuver les demandes qui ne proviennent pas des médias traditionnels ou fiables.

GYMCAN travaille également avec le Comité olympique canadien (COC) et d'autres partenaires pour mener des activités de formation aux médias pour les membres des équipes nationales. Les sessions de formation médiatique en groupe peuvent avoir lieu pendant un camp d'entraînement ou une compétition nationale et peuvent inclure des membres de l'équipe nationale de deux ou plusieurs disciplines.

Avant d'interagir avec les médias, ayez une idée des messages que vous voulez transmettre et de la manière dont vous voulez être perçu. La formation médiatique de GYMCAN vous aidera à identifier et à articuler vos messages clés. En règle générale, votre message devrait :

- Racontez votre histoire
- Éduquez votre audience à propos de votre sport
- Gardez un ton positif lors de l'entrevue

Il est utile de mettre en pratique vos messages clés à voix haute. Demandez à un ami de s'asseoir avec vous et de faire une simulation d'entrevue ou pratiquez-vous à parler devant un miroir. Comme toute compétence, votre capacité à réaliser des entrevues s'améliorera avec la pratique.

Lorsque vous travaillez avec les médias :

- Arrivez à l'heure pour l'entrevue et portez l'uniforme de l'ÉN approprié.
- Laissez transparaître votre personnalité. Souriez ou riez selon le cas, soyez énergique et accessible.
- Essayez d'anticiper le type de questions qui vous seront posées et entraînez-vous à y répondre
- Utilisez des réponses courtes et précises, faites des phrases complètes et restez concentré dans vos réponses, mais essayez d'éviter les réponses en un mot comme oui/non.
- Essayez de ne pas bouger et faites de votre mieux pour maintenir un contact visuel avec la caméra ou le journaliste.

- Réfléchissez au message que vous souhaitez faire passer et à la manière dont vous allez le faire passer. Faites preuve de patience et réfléchissez avant de parler.
- Évitez le jargon technique, y compris les acronymes.
- Mentionnez quelque chose de personnel sur vous-même et vos expériences.
- Profitez de votre temps sous les feux de la rampe.
- Racontez votre histoire comme si c'était la première fois - à chaque fois.
- Dans toute situation d'urgence ou de crise, dirigez les médias vers votre attaché de presse ou le directeur des communications de Gymnastique Canada et laissez-les traiter les questions difficiles.
- Ne répondez pas à une question par "aucun commentaire". Il est préférable de réorienter la discussion vers un domaine qui vous intéresse davantage. Gardez votre calme à tout moment.
- Remerciez le journaliste.

7.1 MÉDIAS SOCIAUX

L'engagement dans les médias sociaux sur des sites tels que Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, TikTok et YouTube est encouragé, mais il faut afficher de manière responsable et ne pas publier de texte ou d'images irrespectueuses, haineuses, nuisibles, désobligeantes, insultantes ou négatives. Toutes les personnes accréditées doivent se conformer aux politiques des organisateurs et directeurs de la compétition (par exemple, la FIG, le Comité international olympique) concernant les médias sociaux, les blogues et autres sites Internet, avant et pendant la compétition.

Les médias sociaux sont devenus un pilier de nos vies et ont introduit de nouvelles opportunités ainsi que des défis en ce qui concerne la façon dont le monde communique. En tant qu'athlète d'élite ou en devenir, les médias sociaux sont un excellent moyen de se connecter avec les fans et de partager des expériences professionnelles et personnelles, mais les membres de l'ÉN doivent être attentifs à ce qui est partagé et au public qui suit leurs publications.

La chose la plus importante à retenir en tant que membre de l'ÉN est que vous créez une marque personnelle qui vous définit. Les plateformes telles que Facebook, Twitter, Instagram, TikTok et Snapchat vous permettent de communiquer votre message et votre marque personnelle de manière créative et interactive, alors n'ayez pas peur d'optimiser ces outils! N'oubliez pas que ce que vous communiquez sera ce que les gens associent à votre "marque".

Les médias sociaux sont un outil fantastique, amusez-vous avec eux tout en respectant le fait que vous êtes responsable de vos actions. Sachez que vous êtes un leader dans le domaine du sport, que vous avez la capacité d'utiliser votre voix pour avoir un impact positif et inspirant sur les gens, et que vous devez définir votre marque personnelle de manière à refléter le meilleur de vous-même.

Les items suivants sont quelques stratégies pour interagir avec votre public avec les médias sociaux :

- *Soyez honnête et parlez d'une voix authentique et appropriée*
Les gens aiment savoir qui vous êtes en dehors de votre sport, en particulier les jeunes athlètes qui aspirent à être un jour comme vous. Les athlètes les plus connus ne sont pas seulement aimés pour ce qu'ils font en compétition, mais aussi pour ce qu'ils font en dehors. Utilisez une grammaire appropriée, soyez honnête, partagez

vos émotions - mais ayez un filtre et gardez pour vous les déclarations controversées ou potentiellement sensibles.

- *Votre image - comment le monde vous voit !*
Ce que vous publiez, qui vous suivez et qui suit vos publications est un reflet direct de vous-même. Le monde vous jugera non seulement sur ce que vous dites, mais aussi sur vos interactions.
- *Fournir un contenu convaincant et significatif grâce à l'utilisation d'images*
Il n'y a pas de meilleure façon de montrer ce que vous faites en une journée que de publier des photos ou des vidéos. Gardez à l'esprit que certaines compétitions sont soumises à des restrictions quant à l'endroit où vous pouvez prendre des photos ou des vidéos et à ce que vous pouvez en faire, et qu'il peut exister des détenteurs de droits d'auteur pour toutes les images ou vidéos de compétition lors de grands jeux. Gardez vos photos et vidéos positives et professionnelles et obtenez l'autorisation de toute personne qui figure dans votre contenu avant de le publier sur les médias sociaux.
- *Permettez à vos profils d'être une source d'information pour les gens*
Prenez l'habitude d'afficher peu de temps après un événement, comme les résultats d'une compétition ou un nouveau mouvement, mais seulement lorsque cela est approprié dans le cadre de votre programme de compétition ou d'entraînement. Ne laissez pas les médias sociaux vous distraire de ce que vous êtes en train de faire lors d'une compétition !
- *Réfléchissez avant de publier*
Vous n'êtes pas seulement le reflet de vous-même, mais aussi celui de votre organisation, de vos formateurs, de vos entraîneurs, de votre équipe de soutien, de votre club et de votre famille. En cas de doute, n'affichez pas.
- *Montrez votre appréciation et votre gratitude aux commanditaires, aux organisateurs, aux partenaires, aux entraîneurs et à la famille*
Utilisez les hashtags de la compétition (par exemple #Tokyo2020) lorsque c'est possible pour faire partie de la conversation de la compétition et identifiez les organisateurs (par exemple @gymCan1) afin qu'ils puissent partager vos messages avec un public plus large. Identifiez vos commanditaires lorsque c'est approprié (par exemple "Merci @GKelite pour nos nouveaux maillots d'équipe"), et identifiez vos supporters (par exemple "Merci beaucoup à mon club @halifaxalta pour tout leur soutien"). Les médias sociaux sont une question d'engagement, et l'engagement est renforcé par l'utilisation de hashtags et de tags.
- *Ne publiez pas de contenu offensant et n'utilisez pas de langage inapproprié*
- *Ne publiez pas ce que vous pensez après une dure journée ou une compétition*
Vous vous êtes entraîné dur pour devenir un champion, donc quand vous n'êtes pas performant lors d'une compétition ou à l'entraînement, cela peut être épuisant sur le plan émotionnel. Rangez votre téléphone et évitez de publier lorsque vous êtes contrarié, fatigué ou frustré. Vous vous remercirez plus tard.
- *Respectez les autres membres de l'ÉN, les décisions des officiels et les autres pays*
N'affichez pas ce que les entraîneurs ou les coéquipiers disent en confidence ou en privé. Abstenez-vous de faire des commentaires négatifs ou sarcastiques sur les résultats, les jugements, les autres personnes, les autres pays et toutes les organisations.

Tous les membres de l'équipe des grands jeux (Jeux du Commonwealth, Jeux panaméricains, Jeux olympiques, Jeux mondiaux et Jeux olympiques de la jeunesse) doivent signer un accord des membres de l'équipe avec le partenaire principal (par exemple, Jeux du Commonwealth Canada ou COC), qui comprend une section relative aux médias sociaux. Assurez-vous de lire attentivement ces accords avant de les signer, afin de bien comprendre les règles, qui peuvent être très différentes de celles des compétitions moins médiatisées. Si vous avez des questions, veuillez contacter le directeur des communications et du marketing de Gymnastique Canada, ou votre attaché de presse pour cette compétition.

7.2 PHOTOS DES COMPÉTITIONS

Les photos et les vidéos prises pendant une compétition et sur le podium par le comité organisateur, les médias, et par les athlètes et les entraîneurs eux-mêmes, sont importantes pour la promotion et la représentation de GYM CAN en tant qu'organisation et du Canada en tant que pays.

Les athlètes et les entraîneurs doivent agir, apparaître et poser de manière appropriée pour les photos et les vidéos, afin de maintenir le plus grand professionnalisme, le respect et la réputation. Cela inclut les publications sur les médias sociaux personnels avec comptes ouverts au public.

Une bonne photo doit démontrer :

- Contact des yeux avec la caméra
- Sourire naturel
- Bonne posture
- Position avec bras droits

Porter l'uniforme demandé et approprié*

*Note : Les uniformes de compétition et de podium peuvent varier lors des grandes compétitions (par exemple, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains et les Jeux olympiques) et sont sous la juridiction des organisateurs de la délégation de supervision. Les athlètes recevront des instructions sur les uniformes à porter pour chaque situation.



Rosie MacLenman après avoir remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de Londres en 2012 (Russell, 2012).

7.3 CONTROVERSES ET GESTION DE CRISE

À un moment donné, il peut vous être demandé de commenter une question ou un conflit qui peut ou non vous concerner directement. En tant que professionnel, vous devez être prêt à répondre à des questions sur le sujet. Souvent, lors des grands jeux, on vous fournira des messages clés et/ou des points de discussion qui vous aideront à aborder certaines questions controversées.

Voici quelques exemples de questions reliées à des crises ou controverses qui pourraient vous être posées :

- Il a été rapporté qu'un athlète canadien a récemment été testé positif à une substance interdite. Comment cela se reflète-t-il sur l'équipe canadienne à ces Jeux ?
- Nous avons besoin de plus d'hôpitaux, ainsi que d'argent pour l'éducation et les soins de santé. Pourquoi devrions-nous soutenir le financement des athlètes ?
- On a beaucoup parlé du virus Zika à Rio, craignez-vous pour votre sécurité ?



Lorsqu'on vous pose ce type de question, ne vous contentez pas de dire "pas de commentaire", mais il peut être utile d'utiliser une phrase de transition pour réorienter la conversation vers l'un de vos messages clés. Voici quelques exemples :

- Une préoccupation tout aussi importante est...
- Il y a une autre question à considérer...
- Nous sommes convaincus que...
- Je ne me concentre pas vraiment sur ce sujet pour l'instant.....

7.4 PENSEZ À VOTRE AUDIENCE

Depending on the news outlet, your audience will vary greatly - especially during important competitions held outside of Canada. But no matter where you are, your audience includes children and their families as well as potential sponsors. Always be aware of your audience and choose your words carefully. Children look up to athletes as role models, so one of your key messages could focus on inspiring another generation of athletes. As a child, you were most likely motivated to participate in sport because you watched one of your heroes achieve something great. Do the same for those who come after you by encouraging them to be active.

When talking with the media, showcase what makes you unique - your personality, special talents, or interests. The media looks for personal interest stories as they are well received by audiences. Remember to bring your stories back to your key messages and to keep the information you divulge well within the boundaries of discretion and good taste.

7.5 SOUTIEN POUR LA PROMOTION ET LES COMMANDITES

Sponsorship and endorsements are important for National Team athletes to support their athletic endeavours. Gymnastics Canada encourages NT athletes to reach out to companies and organizations to self-generate funds for their training and competitions. However, for athletes considering potential NCAA careers, please be sure that you understand their eligibility requirements before pursuing sponsorship opportunities.

In consultation with the Director of Communications and Marketing, and the applicable program lead, the athlete will receive advice and recommendations on how to secure agreements and the terms of any agreements.

Please note, any sponsorship or endorsement agreement must be within GYM CAN's Policies and Procedures. The arrangement must not place the image of the athlete, GYM CAN, or gymnastics in a detrimental position, nor convey any marketing rights associated with GYM CAN or the NT. GYM CAN sponsors in the same product category have the right to match the terms and conditions of any offer made by a competitor of those sponsors, and there must not be a conflict with current GYM CAN sponsorship arrangements. The athlete is not permitted to wear NT apparel or refer to membership on the NT in advertising and promotions conducted by sponsors who are not sponsors of GYM CAN.

8.0 SOUTIEN ET SERVICES AUX ATHLÈTES

8.1 PRIX EN ARGENT REMPORTÉ AUX COMPÉTITIONS

Lors des compétitions sanctionnées, les athlètes ont parfois droit à des prix en argent, sur la base de leur performance.

Le plus souvent, les prix en argent remportés par les athlètes ou les équipes aux compétitions internationales sont transférés à GYM CAN par la FIG ou par le comité organisateur de l'événement, après la fin de la compétition. Le personnel de GYM CAN communique avec les athlètes lors de la réception de l'argent afin de déterminer le plan d'action approprié pour la remise de l'argent.

Lorsque des prix en argent sont remis sur place, le chef de la délégation a la responsabilité de remettre l'argent à GYM CAN dès son retour au Canada. GYM CAN communiquera avec l'athlète à son retour.

8.2 PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES DE SPORT CANADA

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada est un programme de subventions du gouvernement fédéral. Il offre une aide financière à certains athlètes de l'équipe nationale répondant aux critères de GYM CAN pour l'octroi des brevets dans leur discipline olympique et mise en candidature par GYM CAN pour le PAA. Ce soutien financier est aussi désigné par le terme « brevet ».

Chaque discipline publie annuellement des critères pour l'octroi des brevets. Cette publication décrit le processus de sélection et de mise en candidature. Les critères d'octroi du brevet sont élaborés par le personnel des programmes de GYM CAN, en consultation avec les entraîneurs des équipes nationales et le comité du programme. Ils sont révisés et approuvés par Sport Canada. Une fois finalisés, les critères sont distribués à l'ensemble de la communauté et affichés dans le site Web de GYM CAN.

Tous les détails du Programme d'aide aux athlètes (PAA) se trouvent à l'adresse <http://canada.pch.gc.ca/fra/1414514343755/1432205535059>.

Il est conseillé aux athlètes désignés comme bénéficiaires d'un brevet du PAA de lire attentivement cette information.

8.3 VOYAGES DE L'ÉQUIPE NATIONALE ET POLICE D'ASSURANCE MÉDICALE

Les membres de l'équipe nationale qui participent à une compétition, à un camp d'entraînement ou à une activité dans le cadre d'une délégation officielle de GYM CAN sont alors couverts par la police d'assurance voyage et d'assurance médicale de GYM CAN, au Canada comme à l'étranger.

Cette police d'assurance couvre les activités normales (voyage, transport local) et sportives (entraînement, compétition) qui sont panifiées et liées à l'équipe nationale.

Toute activité non planifiée (voyage allongé, magasinage, saut en parachute...) qui ne fait pas partie de l'horaire de l'ÉN n'est pas couverte par la police et requiert un régime d'assurance additionnel.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités et assurances liées à celles-ci.

Blessure/maladie à :	Athlète
Non assigné par GymCan : camp ou compétition de club, provincial, national ou international	Étape 1 : Assurance provinciale Étape 2 : Assurance personnelle/des parents Étape 3 : CAIP Étape 4 : Assurance de la fédération provinciale
Assigné par GymCan : Camp ou compétition	Étape 1 : Assurance provinciale Étape 2 : Assurance personnelle/des parents Étape 3 : CAIP Étape 4 : Assurance de GymCan

8.4 PROGRAMME D'ASSURANCES DES ATHLÈTES CANADIENS (PAAC OU CAIP)

GYMCAN donne à tout membre de l'équipe nationale la possibilité d'adhérer au PAAC, pourvu que l'entente avec l'équipe nationale et toutes ses annexes aient été dûment remplies et acheminées à GYMCAN. Du financement pourrait être disponible selon le classement et la recommandation du Chef de l'ÉSI. L'assurance du PAAC offre une couverture de traitements pour une blessure ayant eu lieu entraînement ou compétition au Canada. Afin d'être admissible, un athlète doit être inscrit à un plan d'assurance provinciale/territoriale au Canada.

Le PAAC est valide pour une période d'un an, renouvelable à chaque année. Les athlètes doivent faire la demande d'adhésion au PAAC auprès de GymCan. Les dépenses admissibles doivent par la suite être payées à l'avance puis remboursées en soumettant le formulaire de réclamation directement au PAAC.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le PAAC, des mises à jour et des formulaires de remboursement, visitez le site <http://www.mkirsch.ca>

8.5 RÉSEAU DES INSTITUTS DU SPORT OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE DU CANADA (COPSI)

Le Réseau ISOP comprend quatre instituts (Pacifique, Calgary, Ontario, Québec) et trois centres (Saskatchewan, Manitoba, Atlantique). Chaque site offre des services conçus pour bonifier l'entraînement et la récupération des athlètes de haute performance.

Les athlètes titulaires d'un brevet peuvent avoir droit à certains services du centre ou de l'institut de leur région, bien que le niveau et le type de service varient d'un établissement à l'autre. Le personnel du programme de Gymnastique Canada et les chefs de l'ÉSI pour chaque discipline aident à coordonner l'utilisation de ces services au bénéfice des membres de l'équipe nationale.

8.6 PLAN DE MATCH

Plan de match est le fruit d'une collaboration entre le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien, le Réseau des instituts de sport olympique et paralympique du Canada (Réseau ISOP) et Sport Canada. Il vise à fournir les meilleures ressources du pays aux athlètes membres de l'équipe nationale.



GAME PLAN
PLAN DE MATCH
Powered by | Parrainé par
Deloitte.

Plan de match est une approche holistique au perfectionnement et au bien-être global des athlètes tout au long de leur carrière sportive de haut niveau, et après celle-ci. Pour plus de détails sur Plan de match, visitez le site <http://mygameplan.ca/fr/>.

8.7 PROCESSUS D'APPEL ET DE RECONSIDÉRATION

Tout membre de l'équipe nationale en désaccord avec une décision prise par Gymnastique Canada a le droit d'en appeler de la décision en suivant le processus prévu de règlement des différends. L'article 39 des Politiques et procédures organisationnelles de Gymnastique Canada donne une description détaillée de la politique d'appel. La politique complète et le formulaire à remplir sont disponibles dans la section *Informations techniques* de chaque discipline du [site Internet de GymCan](#).

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

Lorsqu'il est impossible de régler un différend par des moyens informels, notamment en ce qui concerne la sélection des athlètes pour de grands Jeux, il est possible de soumettre une demande officielle d'appel au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).



Voici quelques-uns des objectifs clés du CRDSC :

- assurer que tous les participants du système sportif canadien au niveau national ont accès à des mécanismes indépendants de règlement extrajudiciaire des différends (RED);
- accentuer la transparence et la responsabilisation du système sportif national et des organismes nationaux de sport en précisant leurs responsabilités à l'endroit des athlètes, des entraîneurs et des autres intervenants;
- assurer que les mécanismes indépendants de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sont équitables pour tous;
- offrir un mécanisme de règlement des différends peu coûteux, à l'échelle du pays et dans les deux langues officielles.

Pour plus de détails sur le CRDSC, visitez le site www.crdsc-sdrcc.ca.

9.0 AGENCES PARTENAIRES ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

9.1 ATHLETESCAN

AthlètesCAN est une association qui représente les athlètes des équipes nationales canadiennes. Elle est la seule organisation d'athlètes entièrement indépendante et inclusive au pays. AthlètesCAN représente tous les athlètes de toutes les équipes nationales, notamment celles des Jeux autochtones, paralympiques, panaméricains, olympiques et du Commonwealth. Sont considérés comme membres d'AthlètesCAN les athlètes membres d'une équipe nationale senior ou qui ont pris leur retraite d'une telle équipe au cours des huit dernières années.



AthlètesCAN a pour mission de travailler de concert avec ses partenaires sur trois axes, à savoir le leadership, la promotion du sport et la sensibilisation à l'importance du sport, afin que l'encadrement des sports soit équitable et attentif aux besoins des athlètes et qu'il appuie les athlètes de haut niveau du Canada. Afin de réaliser cette mission, AthlètesCAN s'engage envers la responsabilité, l'équité, l'inclusion et le respect mutuel. Pour plus de détails sur AthlètesCAN, visitez le site www.athletescan.com.

9.2 FONDS DES ATHLÈTES CANADIENS

Le Fonds des athlètes canadiens est un programme qui vise à aider financièrement les athlètes des équipes nationales de partout au Canada à accéder au calibre mondial.



Dans le cadre d'un processus bisannuel, les membres actifs d'une équipe nationale peuvent faire une demande d'aide de 6 000 \$ (soit jusqu'à 12 000 \$ par an). L'athlète est responsable de la production de sa demande; toutefois, le Fonds peut demander à GYM CAN de confirmer les renseignements fournis par les candidats.

Pour plus de détails sur le Fonds des athlètes canadiens et ses formulaires, visitez le site www.canadianathletesnow.ca.

9.3 PROGRAMME ATHLÈTES BRANCHÉS DE BELL

Le Programme Athlètes branchés de Bell est administré par le COC. Cette initiative mise sur pied par Bell Mobilité offre des services complets de téléphonie mobile aux athlètes des équipes nationales senior. Tous les ans, GYM CAN fournit au COC la liste des athlètes admissibles.



Pour plus de détails sur le programme Athlètes branchés de Bell, visitez le site [www.bell.ca/Bell Athletes Connect Program](http://www.bell.ca/Bell_Athletes_Connect_Program).

9.4 PROGRAMME FAVORISER LES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS À LA CONQUÊTE DE L'EXCELLENCE DE PETRO CANADA

Les aspirants athlètes olympiques et paralympiques (non titulaires d'un brevet) et leurs entraîneurs peuvent recevoir un soutien financier dans le cadre du programme Favoriser les athlètes et les entraîneurs à la conquête de l'excellence (FACE) de Petro-Canada, dont l'objectif consiste à financer les athlètes amateurs qui espèrent représenter un jour le Canada aux Jeux olympiques et paralympiques. Chaque année, Petro-Canada verse un total de 500 000 \$ à 50 duos d'athlètes et d'entraîneurs.



Les athlètes et leurs entraîneurs peuvent utiliser la subvention pour :

- s'entraîner;
- se procurer de l'équipement;
- se rendre aux compétitions.

Gymnastique Canada propose des candidatures selon les critères établis par Petro-Canada, le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien, en fonction des athlètes qui bénéficieraient le mieux de cette aide financière. Un comité réunissant des représentants de Petro-Canada, du Comité olympique canadien, du Comité paralympique canadien et de l'Association canadienne des entraîneurs sélectionne ensuite les candidats retenus.

Pour plus de détails sur le programme Favoriser les athlètes et les entraîneurs à la conquête de l'excellence de Petro-Canada, visitez le site <http://retail.petro-canada.ca/fr/olympics/how-we-help.aspx>.



RÉFÉRENCES

- Allen, E. (2013, July). Social Media for The Elite Athlete: The Dos, The Don'ts, And The Omg's. *Canadian Sport Institute - Communications*. Adapted from <http://www.csipacific.ca/wpcontent/pdfs/pp/performance-point-1307-social-media.pdf>
- Hawkeswood, M. (2012, September). Media Training: Putting Your Best Self Forward. *Canadian Sport Institute - Communications*. Retrieved from <http://www.csipacific.ca/wpcontent/pdfs/pp/performance-point-1209-media-training.pdf>
- Vanderbilt University Medical Center (2013, November 27). Social Media Toolkit - Popular Platforms. Retrieved from <https://www.mc.vanderbilt.edu/root/vumc.php?site=socialmediatoolkit&doc=26824>



LISTE DES ACRONYMES

Terme	Acronyme
Association canadienne des entraîneurs	ACE
Centre canadien pour l'éthique dans le sport	CCES
Centre de règlement des différends sportifs du Canada	CRDSC
Comité olympique canadien	COC
Compétitions mondiales par groupe d'âge	CMGA
Directeur de l'équipe nationale	DEN
Direction haute performance	DHP
Double mini-trampoline	DMT
Entraîneur professionnel agréé	EPA
Entraîneur-Chef de l'équipe nationale	ECÉN
Équipe de soutien intégré	ÉSI
Fédération internationale de gymnastique	FIG
Organisme provincial ou territorial	OPT
Gymnastics Canada Gymnastique	GYMCAN
Gymnastique artistique féminine	GAF
Gymnastique artistique masculine	GAM
Gymnastique au trampoline, double mini-trampoline et tumbling	GT
Gymnastique rythmique	GR
Institut canadien du sport	ICS
Institut national du sport du Québec	INS Québec
Organisme national de sport	ONS
Programme d'aide aux athlètes	PAA
Programme d'assurance des athlètes canadiens	PAAC
Programme de suivi des athlètes canadiens	PSAC

**FORMULAIRE D'INFORMATION D'URGENCE**

Date:

Personal Information- Information Personnelle

Role with team- Rôle avec l'équipe	
First name- Prénom	
Last name- Nom de famille	
Gender- Sexe	
Name used- Nom utilisé	
Citizenship-Citoyenneté	
Home address- Adresse Maison	
City- Ville	
Province- Province	
Home phone- Téléphone Maison	
Cellular phone- Téléphone Cellulaire	
Email -Courriel	
Birthdate (MM/DD/YYYY) Date de Naissance (JR/MOIS/ANNÉE)	
Medical card # and expiry/ Numéro ass. maladie + date d'expiration	
Passport number- Numéro Passeport	
Insurance information- Information Assurance	

Medical Information- Information médicale

Doctor's name- Nom Médecin	
Phone number- Numéro téléphone	
Blood type- Type Sanguin	
Medical conditions-Conditions Médicales	
Allergies- Allergies	
Current medications- Médications	

Emergency Contact Information - Contacts en cas d'urgence

Emergency contact's name- Nom	
Relationship- Relation	
Phone number(s)- Numéro téléphone	
Emergency contact's name- Nom	
Relationship- Relation	
Phone number(s)- Numéro téléphone	